Règlement du Concours photo Instagram

Concours Photo Instagram du 15 Avril au 15 juillet 2023

ARTICLE 1 : Objet du concours

L'Agence française des Chemins de Compostelle, administratrice du compte Instagram, https://www.instagram.com/cheminscompostelle/ organise un concours photo

ARTICLE 2 : Participation

La participation est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. Sont exclus toute personne ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que les membres de leurs familles directes respectives, les salariés de l'organisateur ou sous-traitants de l'organisateur.

La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, ci-après « le Règlement ».

Le nombre de participation est limité à une photo maximum sur toute la durée du concours et par joueur. La photo doit être de qualité suffisante pour être publiée sur Instagram (300dpi). En cas de non-respect de cette limite de participation d'un joueur, celui-ci sera éliminé d'office du présent jeu-concours.

ARTICLE 3 : Fonctionnement

Pour participer au concours il suffit d'envoyer vos clichés à l'adresse : accueil@chemins-compostelle.com en indiquant votre prénom votre département, le lieu de la photo.

Les photos seront publiées sur le compte Instagram pour que le public puisse les apprécier et élire les meilleurs clichés.

La photo ayant obtenu le plus grand nombre de mention « j'aime » sera désignée comme la gagnante !

Au terme du jeu, la photo gagnante sera annoncée sur le compte Instagram de l'Agence ainsi que sur la page Facebook et le site web.

ARTICLE 4 : Date limite

La date limite de dépôt des photos sur Instagram est fixée au 15 juillet 2023

ARTICLE 5 : Désignation des lots, annonce des gagnants et remise des lots

Ce jeu-concours est doté des lots suivants :
- Compostelle en sac à dos de Aurélie Derreumaux et Laurent Granier éditions Belin Jeunesse
- Guide vert Michelin « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle »
- Regards croisés sur le chemin de Compostelle et le Kumado Kodo (catalogue d'exposition) Patrick Jager
- Le beau livre « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, patrimoine de l'humanité »

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet du versement de leur contre-valeur en espèces. Toute contestation des lots pour quelque raison que ce soit équivaudra à un refus définitif de ce dernier.

L'organisateur se réserve le droit de substituer, à tout moment, aux lots proposés, des lots de nature et de valeur équivalentes.

La remise des lots se fera en livraison par voie postale au domicile des gagnants.